

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Demain, jour de l'Ascension, nos ateliers étant fermés, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

SAUMUR,

21 Mai 1873.

Bulletin politique.

L'Allemagne, dit M. G. de la Tour, aura reçu dans peu de semaines la totalité de l'amende inouïe qu'elle nous a infligée; nous lui aurons payé six milliards cinquante millions, avec les intérêts de sa créance et les frais d'entretien de son armée en France.

Quel usage fait-elle de cette somme énorme? L'emploie-t-elle à des travaux utiles à son commerce et à son industrie?

Non; elle se prépare, avec notre argent, à nous écraser encore une fois. Le gouvernement prussien n'en fait pas mystère.

« Il faut se tenir en garde, dit M. de Roon, contre ce peuple de nature impétueuse et gonflé d'orgueil national qui rêve une revanche. »

Dans le plus bref délai possible, avec nos milliards, l'Allemagne aura éteint sa dette fédérale, construit ses chemins de fer stratégiques, dont le plus important joint Berlin et Metz; elle aura employé 148 millions à fortifier l'Alsace-Lorraine, 350 millions à perfectionner ses défenses à l'intérieur et sur le littoral; elle aura refait et amélioré sa mousqueterie, son artillerie, son matériel du génie, amélioré l'ordinaire de ses soldats; elle aura porté leur effectif à 464,000 hommes, gendarmerie comprise; elle aura créé une forte marine de guerre; enfin elle a déjà mis en réserve dans sa caisse militaire 500 millions, qui permettront à l'empereur allemand de mobiliser, quand il le

voudra, les 1,304,000 soldats exercés dont il dispose actuellement.

Telles sont les propositions du budget militaire et maritime de l'empire germanique. Les Allemands considèrent la France comme une proie encore belle à ressaisir et comme un pays de fous incorrigibles à châtier.

Leur budget total, pour les 41 millions d'âmes et les 25 Etats de l'empire, n'atteint que 4,700 millions, et la dette spéciale de la Prusse ne dépasse pas 4 milliards et demi.

Nous sommes au contraire grevés d'une dette de 20 milliards, et le gouvernement propose, pour les 36 millions de Français, un budget de 2,523 millions, plus élevé de 138 millions que le budget courant; et dans ces formidables dépenses n'est compris aucun crédit pour fortifier notre frontière ouverte ni pour rétablir les fortifications de Paris.

Nous devons prélever sur ces deux milliards et demi près de 746 millions pour les intérêts de notre dette.

La dette flottante, arrêtée à 707 millions, dépassera 900 millions quand on y aura joint le reste du compte de liquidation.

Le budget militaire a grossi de 80 millions depuis l'Empire, et l'armée territoriale n'est pas organisée. Les 650 millions d'impôts nouveaux n'ont pu équilibrer les recettes et les dépenses; le gouvernement propose de surtaxer de dix-sept centimes l'impôt foncier, et de treize centimes l'impôt des portes et fenêtres; il veut ainsi, dit-il, ôter aux départements et aux communes les centimes qu'ils seraient tentés d'affecter à leurs travaux publics.

« Ils sont enlevés, dit l'exposé des motifs, à ce qu'on appelle la *convivialité locale*, pour être employés aux besoins de l'Etat. »

Déjà, cependant, l'impôt direct s'élève à 667 millions, chiffre qu'il n'avait jamais atteint.

Il faut avouer que le régime parlementaire et la République produisent en France de curieuses théories et de beaux résultats.

Assemblée Nationale.

Séance du 19 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures vingt-cinq minutes.

M. le président. — Une demande d'interpellation ainsi conçue a été déposée :

Les soussignés,

Convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays,

Demandent à interpellier le ministre sur les modifications qui se sont opérées dans son sein et sur la nécessité qu'il y a de pratiquer une politique résolument conservatrice, et proposent que la discussion de leur interpellation ait lieu vendredi.

M. Dufaure, garde des sceaux, demande que la fixation du jour de l'interpellation soit remise à demain.

Si les honorables auteurs de l'amendement, dit-il, nous avaient prévenus du dépôt de leur interpellation, nous en aurions délibéré avec M. le Président de la République; nous n'avons pas l'intention d'ajourner la discussion, peut-être demain accepterons-nous vendredi; mais nous avons besoin de nous consulter. (Bruit.)

M. le président. — M. le duc de Broglie me déclare, au nom des signataires de la demande d'interpellation, qu'ils acceptent le renvoi à demain.

M. Dufaure dépose sur le bureau de l'Assemblée une loi relative à l'organisation des pouvoirs publics, et à la création d'une seconde Chambre. (Bruit. — Lisez, lisez !)

L'Assemblée consultée, décide, après une épreuve douteuse, qu'elle n'entendra pas la lecture de l'exposé des motifs de la loi. (Sensation.)

M. Peyrat dépose un projet de loi : Considérant qu'une Assemblée ne peut exercer le pouvoir constituant que par suite d'un mandat spécial; qu'en cas de doute, il faut faire appel aux électeurs et réunir une Assemblée nouvelle, il proteste contre le dépôt des lois

constitutionnelles, et demande que l'Assemblée prononce, dans un délai de quinze jours, sur l'époque de sa dissolution. (Hilarité à droite.) Il demande l'urgence.

L'urgence est mise aux voix et rejetée à une immense majorité.

Nouvelles extérieures.

AUTRICHE.

Vienne, 19 mai.

Vous aurez beaucoup entendu parler de notre Bourse, ces jours derniers; elle nous occupe bien plus que l'Exposition.

Vendredi on disait que la crise avait englouti le crédit public et commercial de l'Etat; hier on se remettait à la confiance, on disait que tout était sauvé.

Je n'ajouterai foi ni à l'une ni à l'autre de ces appréciations extrêmes.

La crise, tout le monde la prévoyait; elle a éclaté plus tôt, et c'est un bonheur, car si on avait pu l'ajourner encore au gré de nos faiseurs, cette crise aurait pu faire un nombre bien plus grand de victimes.

Mais il est faux que cette crise de Bourse atteigne le crédit public et le commerce; il n'y a que la Bourse, la spéculation malsaine, qui soit atteinte; nos faiseurs veulent faire croire le contraire, et peu leur importe si l'Etat perd tout son crédit à l'étranger.

On a insisté auprès du gouvernement afin qu'il suspendit le paragraphe 14 des statuts de la Banque nationale, en autorisant cet établissement à étendre indéfiniment l'émission de ses billets, sans tenir compte d'aucune proportion avec l'encaisse métallique.

Le gouvernement s'en est laissé imposer, et dans l'absence des Chambres il a pris sur lui la responsabilité de cette mesure, qui a été annoncée par ordonnance dans la *Gazette officielle*.

Hier la Bourse avait encore des doutes et ouvrait de mauvaise humeur, mais elle reprenait son aplomb dès qu'on lui a donné

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAISON CENTRALE

DE

FONTEVRAULT.

(Suite.)

Nous venons de voir l'aristocratique couvent, le chevaleresque monastère; voyons maintenant la prison.

Après la vertu et la prière, le crime et ses expiations.

Etrange retour des choses d'ici-bas! Singulier jeu de la fortune! Ces murs qui ont reçu tant de têtes couronnées, qui ont donné l'hospitalité de la mort aux maîtres, aux rois de la vieille Angleterre, qui ont eu pour hôtes les filles des princes, les filles du sang royal, une reine de France: Beltrade, la femme divorcée de Foulques, l'épouse de Philippe I^{er}, devenue religieuse, ne reçoivent plus aujourd'hui que le rebut de la so-

ciété, que des réprouvés, que des criminels condamnés à l'expiation.

Car ce royal monastère est, conformément à un décret de 1804, le grand collecteur des égouts judiciaires de onze départements, en tête desquels figure le département de la Loire-Inférieure.

La petite ville de Fontevault est calme, sans animation et sans mouvement; on ne la dirait jamais le vestibule d'une maison de deux mille habitants. C'est que ces habitants sont condamnés à la vie du tombeau, à la vie de la claustration la plus absolue; on y est mort autant que des vivants peuvent être morts.

Point d'hôtel: quelques modestes auberges où vous auriez bien de la peine à trouver un gîte pour la nuit. Les beaux jours sont passés: nous ne sommes plus au temps où la foule des visiteurs affluait au monastère, où les carrosses armoriés sous livrées royales tenaient file aux portes de l'aristocratique couvent.

Aujourd'hui, ses hôtes sont de ceux qu'on ne va guère visiter.

Les amis! ils n'en ont plus; les parents! ils renient leur sang et les gardent bien de venir accuser leurs attaches déshonorées; quelquefois une pauvre femme, le front baissé, la rougeur au visage, les yeux humides de larmes, se glisse sans bruit, sous d'humbles habits de deuil, jusqu'aux portes de la terrible demeure; elle va demander à voir son fils, son pauvre enfant, le condamné des hommes, le pardonné de son amour maternel; elle se meurt de peine, elle veut l'embrasser, lui donner courage et l'exciter à la vertu. Pauvre mère! Malheureux fils!

Enfin, nous voici devant une grande porte cochère surmontée d'un vaste tympan cintré. La garde y veille, comme autrefois aux portes du Louvre, et n'y entre pas qui veut.

J'avais pour introducteur le commandant des troupes gardiennes de ces prisons, un vieil ami de trente ans. Le poste nous présenta les armes et nous laissa révérencieusement passer.

Nous entrâmes dans une vaste cour assez irrégulière; au fond, une caserne de soldats;

à droite, le bel hôtel du directeur du pénitencier et inspecteur des prisons du département de Maine-et-Loire; à gauche, les servitudes, les bâtiments de la manutention; en arrière, les bureaux de la maison, le plumeux administratif.

Cette cour a une animation incroyable: on y voit déjà, brochés sur les uniformes de soldats, les premiers costumes de prisonniers qui sont en service; ce sont des condamnés qui touchent au terme de leur peine, et qui n'auraient pas intérêt à devancer l'heure de la liberté. Celui que nous interrogeâmes n'avait plus que vingt-et-un jours d'expiation: quelle joie sur son visage en articulant ce chiffre!

Au fond de cette cour existe encore une autre vaste ouverture: c'est celle qui donne entrée dans le pénitencier; elle est gardée par un nombreux piquet de soldats, qui nous rendent les mêmes honneurs que les premiers, et nous laissent franchir ce seuil redouté. Nous sommes sur le chemin de ronde.

Le pénitencier de Fontevault se divise en

la certitude que la suspension de l'acte de la Banque a été accordée.

Nous serons bientôt inondés par 50, 100, et peut-être 200 millions de florins de nouveaux billets de Banque. Il est impossible de tracer une limite.

Il est vrai que les gros financiers, qui ont été consultés par le ministère, ne demandent du crédit qu'au nom du commerce; mais le commerce ne réclame pas, il marche tout seul.

Il est évident qu'on veut de l'argent pour soutenir des titres nouvellement créés, titres placés en mauvaises mains et qui ne trouveraient d'acheteurs à aucun prix si on veut exécuter leurs possesseurs.

Il arrive donc que les déposants de titres abandonnent leurs dépôts en sacrifiant leurs couvertures, et que les établissements de crédit se sauvent en devenant possesseurs de ces mêmes titres à 20 ou 30 p. 100 au-dessous de leur ancien cours.

Alors petit à petit, avec du calme, ils tâcheront de s'en défaire en les répandant dans le public.

En conclusion, les banques et les gros financiers retireront leur épingle du jeu; les mauvais titres resteront toujours comme un encombrement du marché; aux spéculateurs de bas étage qui ont été sacrifiés aujourd'hui, on en substituera d'autres qui seront sacrifiés deux mois après; rien n'est sauvé; au contraire, avec l'intervention de l'Etat et l'aide de la Banque, tout va recommencer.

Mais, que voulez-vous, le ministère Auersperg a fait jusqu'ici la politique de l'hypocrisie, et, au moment de voir couronner tous ses efforts, pourrait-il se risquer à voir s'écrouler tout cet échafaudage de banques, de sociétés, de constructions qui l'ont si bien servi, en faisant accroire qu'avec le régime parlementaire tout le monde allait se trouver à son aise, et que l'Exposition était la poule aux œufs d'or et marquerait l'époque du rétablissement de l'équilibre parfait entre le papier et l'argent?

En attendant, hier, sous l'impression de la crise, la pièce de 20 fr. avait haussé de 8 80 à 9 florins. Je crains que cette crise de Bourse ne soit le précurseur d'une crise de gouvernement; on aurait dû livrer la Bourse à elle-même, et Dieu veuille que le remède ne soit pire que le mal.

ROME.

Un correspondant de Rome écrit à l'Univers :

J'ai cessé de vous envoyer par dépêche des nouvelles du Pape, parce qu'il se porte très-bien. Je dis très-bien.

Seulement, par pure précaution, il évitera quelques jours encore la fatigue des réceptions publiques.

Le jour de l'anniversaire de sa naissance, le Saint-Père a reçu (j'avais omis de vous donner ce détail) chaque cardinal isolément, et je sais que tous ont été charmés par la tendresse et la placidité de Sa Sainteté. Pie IX leur a dit qu'il fallait redoubler de confiance dans la très-sainte Vierge et leur a

deux quartiers : celui des récidivistes, des endurcis au crime, et celui des préservés, des condamnés à une première peine. Chose étrange, ce sont tous des jeunes gens, dont le plus âgé n'a pas encore atteint trente ans.

C'est seulement dans ce quartier que la clémence peut s'exercer et faire ses choix aux commutations de peine, à la grâce entière, aux octrois de la liberté. Tout préservé qui encourt trois punitions disciplinaires, passe au quartier des récidivistes, et perd, comme ses nouveaux compagnons de détention, tous ses titres aux faveurs du pouvoir, aux chances d'une libération anticipée.

Le Grand Moutier, le couvent des femmes, est affecté aux récidivistes. Il touche la grande église, la seule des cinq qui existaient autrefois qu'on ait conservée. Celles de la Madeleine, de Saint-Lazare, de Saint-Jean, et je ne sais quelle autre ont disparu : il n'en reste plus que des ruines presque effacées.

Ce pénitencier est tout un monde, une

laissé voir, dit-on, qu'il avait le pressentiment de la paix prochaine de l'Eglise.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision d'après laquelle l'uniforme actuel des officiers français des régiments de spahis est supprimé et remplacé par celui des officiers des régiments de chasseurs de France, avec ces distinctions que le collet et les parements du dolman seront en drap garance, et que les galons de grade seront en or au lieu d'être en argent.

On sait que les officiers de spahis portaient le spencer en drap garance, richement orné de soutaches noires, le pantalon bleu de ciel à bandes de drap garance et le képi bleu de ciel.

Dorénavant, ils porteront le dolman bleu de ciel, le pantalon garance à bandes bleu de ciel, et le képi à turban et culot garances et à bandeau bleu de ciel.

Par suite de cette dernière décision du ministre de la guerre, il n'existe plus que deux uniformes pour la cavalerie :

La tunique en drap bleu de roi pour les cuirassiers et les dragons, avec le casque de même modèle;

Le dolman en drap bleu de ciel pour les chasseurs, les hussards, les chasseurs d'Afrique et les spahis;

Le pantalon de garance pour toute la cavalerie, uni pour les cuirassiers et les dragons, avec bande bleu de ciel pour toute la cavalerie légère.

Les candidats des départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de Maine-et-Loire, pour l'admission à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, sont informés que les compositions se feront à Tours les 3, 4, 5, 6 et 7 juin prochain, à huit heures du matin.

Le Président de la République a signé un décret relatif à l'armement des sapeurs-pompiers, sur le rapport du ministre de la guerre et d'après l'avis du ministre de l'intérieur.

D'après ce décret, les fusils actuellement en service dans les compagnies étant des armes d'un modèle ancien ayant fait un long service et pour la plupart très-dégradées, seront remplacées par des fusils à percussion d'un modèle plus récent et en bon état de service.

Le ministre de la guerre a décidé que les hommes engagés pour sept années pourront, sur leur demande, être admis à passer dans la réserve après leur cinquième année d'engagement.

Cette disposition n'est applicable qu'aux jeunes engagés appartenant par leur âge à la classe de 1867 ou aux classes suivantes.

Les engagés qui profiteront de cette disposition bienveillante ne conféreront pas, bien entendu, la dispense à leurs frères.

Ils recevront un certificat d'envoi dans la réserve.

ville aux mille quartiers, où se perdent les plus habitués; à chaque instant, vous passez d'une pièce dans une autre : c'est un bruit continu de serrures et de portes qui crient en roulant sur leurs gonds.

Cependant nous voici sous de magnifiques cloîtres. Sans la vue de quelques condamnés, l'illusion serait complète : nous nous croirions, dans ce luxe d'architecture, aux beaux jours de la chevalerie monastique du couvent de Fontevault.

Les prisonniers venaient d'entrer au réfectoire.

M. le sous-directeur, qui portait à sa boutonnière le ruban des services rendus, et qui, en compagnie du gardien-chef, nous faisait avec une grâce parfaite les honneurs de son établissement, nous conduisit au repas des détenus; il se tenait dans une immense salle où étaient assis à de petites tables écolières 7 ou 800 condamnés; cette salle occupe le pavé de la nef de la grande église; elle va de la tour de la dernière travée au chœur, qui est fermé d'un mur.

L'odeur qui dominait dans ce réfectoire

Aux courses de Poitiers, qui ont eu lieu dimanche, le prix des Haras (2,000 fr.) a été gagné par *Martin*, poulain alezan de trois ans, à M. le vicomte de Baracé, d'Angers, et celui de la Société d'encouragement (2,000 fr.) par *Théodoros*, cheval alezan de six ans, appartenant au même propriétaire.

Il se fait dans les départements, par les soins des préfets, une enquête fort intéressante sur chacune des industries de leur département. Elle a trait surtout aux grandes industries textiles.

Dans le rapport qu'envoient les préfets, on trouve la situation de la matière première, de la filature et du tissage. Il spécifie si la matière première est recherchée ou délaissée, les causes générales des oscillations qui se produisent dans l'offre et la demande; il indique si les prix sont en hausse ou en baisse, le nombre des broches existantes, les heures de travail, les chômages; si le tissage se fait mécaniquement dans les grands ateliers, ou s'il est disséminé dans les campagnes.

On écrit de Thouars au Français :

« On croyait que Thouars célébrerait avec une certaine solennité l'inauguration d'un chemin de fer très-désiré et le passage de M. le ministre des travaux publics. Il n'en a rien été, et pour cause. Depuis quelques jours, Thouars ne possède plus de conseil municipal. M. le maire, resté seul sur la brèche administrative, est allé seul à la gare complimenter M. le ministre. On a dîné tant bien que mal à l'auberge voisine, et, après le repas, ces messieurs sont allés visiter le magnifique château de la Trémouille, tout récemment transformé en prison d'Etat.

« Les travaux inachevés n'ont pas encore permis l'installation des détenus politiques; mais on s'attend à voir arriver bientôt sept ou huit cents adeptes de M. Rochefort. A dire vrai, les gens d'ordre sont peu flattés d'un tel voisinage et d'une telle importation dans une contrée depuis longtemps gangrenée par la *Marianne*. Thouars sollicitait une école de sous-officiers, le gouvernement concède une prison d'Etat, le conseil municipal se déclare satisfait; ainsi tout allait pour le mieux, quand, en cherchant à consolider un des murs d'enceinte, des maçons mettent à jour trois cercueils en plomb sur lesquels on découvre les inscriptions suivantes :

Marie de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémouille, morte à Thouars, le 24 avril 1665.
Claude de la Trémouille, mort le 24 octobre 1604.
Isabelle de la Trémouille, fille du duc Henri de la Trémouille, morte le 10 mars 1640.

« Ainsi le hasard venait de faire retrouver le corps de la célèbre Marie de la Tour, dont le lieu de sépulture avait soulevé tant de discussions parmi les savants du Poitou. M. le duc de la Trémouille fut informé de ce fait important. Il entra aussitôt en pourparlers avec M. le maire de Thouars afin d'obtenir, pour lui et les siens, la concession perpétuelle du caveau funéraire situé sous la

chapelle du château. Il offrait généreusement une somme de 50,000 francs pour indemniser la ville de l'abandon du susdit caveau.

« La majorité du conseil s'empressa d'accepter une proposition aussi avantageuse pour la capitale d'un simple chef-lieu de canton; mais la minorité murmura, quelques-uns prétendirent même que les jésuites pourraient bien se glisser par le souterrain funèbre et remplacer les prisonniers politiques.

« Bref, ils crurent digne de se démettre de leurs fonctions électives ou d'en appeler à leurs concitoyens; les membres de la majorité jurèrent qu'ils en feraient autant... et voilà pourquoi M. le maire de Thouars était seul à la gare pour recevoir M. le ministre.... voilà pourquoi, seul et au milieu du silence de la nuit, il l'a guidé dans les sombres couloirs de notre future Bastille.

« Le lendemain matin, M. de Fourtou quittait Thouars pour se rendre à Chinon. Comme nous, il aura regretté de ne pas poursuivre sa route dans les wagons si confortables de la compagnie de la Vendée; mais, sous ce rapport, dans quelques mois nous n'aurons plus aucun regret à constater... nous pourrions, sans faire un circuit considérable, nous rendre directement de Paris aux Sables.

« J'allais clore ma lettre sans vous faire part d'une bonne nouvelle. Ici les noyers seuls ont été gelés; comme le vin blanc est délicieux, propriétaires et buveurs n'ont qu'à se louer de savoir les vignes du Saumurois épargnées par le fléau qui a ravagé celles de la Saintonge. »

Nos lecteurs se souviennent peut-être du poète Jacques Bornet, qui s'intitulait le Trouvère du XIX^e siècle, et qui, accompagné de ses filles, poètes comme lui, donnait des représentations scéniques sur les théâtres des villes de province et dans les établissements d'éducation.

Jacques Bornet était originaire de Besançon, et nous l'avons entendu conter sa vie, combien il fut misérable étant jeune, et quels efforts il dut surmonter pour arriver à se faire connaître. Hélas! les poètes qui n'ont que leur poésie pour vivre ne font pas fortune, et Jacques Bornet, après avoir déclamé ses vers dans tous les collèges et pensionnats de France et de Navarre, vient de mourir à l'hôpital de Délémont, dans le Jura bernois.

On écrit de Loudun que le n^o 425,402, auquel est échu le lot de 400,000 fr. au tirage de l'emprunt communal du 22 mars dernier, appartient pour 2/3^e à la liquidation de la faillite Languillaume-Belliard et C^o, dont la liquidation est dirigée par M. Adam Undérowicz.

Un cas d'hydrophobie assez rare s'est présenté cette semaine à Fontenay (Vendée).

Une jument de 5 ans, appartenant à M. F. Pichard, propriétaire, bien réellement atteinte de la rage, vient d'être abattue par

n'était pas précisément le parfum des mets : c'était celui du pain frais qui, arrosé d'eau, jouait le principal rôle, peut-être même l'unique, dans ces agapes de l'expiation.

En sortant de ce réfectoire, on nous conduisit dans une salle de 8 ou 10 mètres de long sur 5 ou 6 de large et ravissante de construction. Ses arceaux gothiques font l'effet de branches qui s'échappent des piliers; on dirait des branches de palmiers; les peintures murales, un peu effacées, attestent encore la richesse de cette salle, aux beaux jours monastiques.

Était-ce le parloir? était-ce la salle du chapitre? ou bien encore le réfectoire des visiteurs royaux? c'est ce que je ne saurais vous dire. Aujourd'hui, c'est le prétoire, c'est la salle de justice de la maison.

On m'invita à prendre place au tribunal; j'étais là en caryatide humaine, en assesseur muet; on fit les mêmes honneurs au commandant qui m'accompagnait.

Une trentaine de condamnés étaient assis sur des bancs rangés au pied du tribunal, qui avait pour président le sous-directeur,

pour rapporteur un employé de la maison, et pour greffier enregistrant le gardien-chef, un homme de 50 à 60 ans, au visage bon, énergique et ouvert, aux formes gigantesques et bien prises.

Quatre ou cinq gardiens se tenaient en avant des condamnés, à la barre du tribunal.

Je remarquai que l'on appelait chaque condamné par son nom de famille, et les détenus entre eux, pour leur justification ou leur accusation, se désignaient par leur numéro d'ordre, inscrit sur le bras gauche au-dessous d'un autre chiffre, qui est, sans doute, celui d'inscription au grand livre des condamnés de France.

Dès qu'un prévenu se présentait, l'organe du ministère public lisait l'acte d'accusation, formulé en quelques lignes : les crimes les plus communs étaient les infractions au mutisme réglementaire, au mutisme absolu qu'on doit garder pendant sa détention tout entière.

Le président consultait le dossier; s'il y avait récidive, il doublait la peine; si le con-

les soins de M. Marty, médecin-vétérinaire, et a été enfouie ensuite avec licol, bridon et couverture, dans une fosse assez profonde pour tranquilliser complètement les habitants de Fontenay.

On écrit de la Roche-sur-Yon :

Les fêtes organisées à la Roche-sur-Yon, pour le concours agricole, ont eu hier leur incident. Vendredi était marqué, au programme, pour une ascension aérostatique.

Tout était préparé sur la grande place de la ville, et les curieux, tenus à petite distance par des barrières, regardaient avec intérêt l'énorme ballon, qui, relié par une manche à une prise de gaz, se gonflait lentement, trop lentement peut-être au gré du public.

L'ascension était annoncée pour six heures. Jusque vers trois heures, les dispositions de la foule étaient calmes : on attendait patiemment. Mais, à trois heures et demie, on apprit que le ballon ne partirait probablement point, faute de gaz suffisant : il en fallait 900 mètres cubes, et l'établissement n'en pouvait fournir que 500 mètres; du moins, c'était le chiffre obtenu. On commença à regarder d'un œil désappointé ce pauvre ballon, qui se balançait dans son filet en faisant crier sa soie sous ses plis qu'agitait une brise assez forte.

Enfin M. Godard parut; il attachait sa nacelle au filet, dégagea le ballon de tous les liens qui le retenaient enchaîné à la terre, et souvent celui-ci, en s'agitant, soulevait la nacelle à laquelle s'attachaient un assez grand nombre d'hommes.

Mais, tout-à-coup, le ballon partit, la nacelle vide. Une corde de quelques mètres pendait à sa suite. Quelques personnes crurent à un accident, à un départ anticipé, à un échappement du ballon.

D'autres, et c'étaient les plus nombreux, crurent à une mystification. Les paysans, qui étaient venus de loin avec leurs familles « pour voir des hommes en l'air, s'élever à la hauteur des nuages, » se rangeaient à leur opinion.

A ce moment, il était difficile de calculer les proportions que pouvait prendre ce désappointement. M. Godard discutait très-vivement, dans l'enceinte réservée, avec un groupe de mécontents, dont faisaient partie, nous a-t-on dit, M. le maire et ses adjoints.

Enfin bientôt M. Godard, escorté par 5 ou 600 personnes irritées, fut conduit à l'usine à gaz; car le public voulait savoir qui était coupable, de l'aéronaute ou du directeur de cet établissement.

M. Godard arguait de l'insuffisance du gaz, insuffisance forcée, puisque, de minuit à trois heures de l'après-midi, on n'avait pu fournir que 500 mètres cubes sur 900.

Le directeur de l'usine répondait : — Mais pourquoi n'avoir pas attendu jusqu'à six heures, et avoir lancé votre ballon à quatre heures et demie ?

M. Godard de rétorquer : — Comment auriez-vous fait en une heure ce que vous n'avez pu obtenir en quinze heures ?

damné venait devant le tribunal pour la première fois, il appliquait un châtement léger, qu'on accompagnait de conseils paternels.

Les punitions les plus usitées consistent en un ou deux jours de piquet, c'est-à-dire à se tenir debout hors du réfectoire pendant le repas, grignotant son pain sec et buvant son eau, pendant que les co-détenus se délectent de bonnes pitances. D'autres avaient refusé le travail désigné, menacé leurs camarades, ou mal plié leur couverture de literie.

Après les condamnations, qui s'appliquent chaque jour, à neuf heures du matin, viennent les autorisations à accorder : les uns demandent à écrire à leur famille, d'autres à envoyer de l'argent à leur femme, à changer d'atelier ; l'un d'eux vint demander la grâce de voir son fils détenu au quartier des préservés !!

(Journal d'Angers.)

G...

(La fin au prochain numéro.)

L'aéronaute, devant l'impasse où on l'avait placé, avait tout fait pour satisfaire à ses engagements ; on voulait une ascension, on ne pouvait exiger une ascension humaine, puisque le gaz donné ne suffisait pas à l'enlèvement d'un poids aussi considérable.

Il s'était contenté d'attacher sa nacelle à son ballon, pour donner l'idée la plus complète de ce qu'eût été cette ascension, et, jetant une lettre dans cette nacelle, pour qu'on lui ramenât son ballon, il se disposait à ouvrir doucement sa soupape pour avoir une fuite de gaz qui n'empêchât pas de monter la machine, mais qui la fit retomber à courte distance.

Malheureusement, il fut surpris par le départ et ne put ouvrir sa soupape. Voilà donc le ballon parti avec son gaz parfaitement emprisonné, sans une main pour le dégager. Il peut aller ainsi aux extrémités du monde, au gré des vents, jusqu'à ce que, percé par usure ou accident, le gaz vienne à s'échapper.

Mais, pendant qu'il voyagera ainsi, son aéronaute, resté à terre, aura plus d'un ennui ; car, les fêtes finies, commenceront, dit-on, les procès entre la ville et M. Godard, entre M. Godard et le directeur du gaz, qui n'aurait pas tenu ses engagements. Voilà de la besogne pour les tribunaux. Le ballon perdu vaut, nous assure-t-on, une grosse somme.

Il paraît que les esprits frappeurs de la rue Nollet, chassés de Paris par la police, ont émigré au Mans. Voici ce qu'on lit dans la *Sarthe* :

C'est dans la maison du sieur Morice, horloger, rue des Ponts-Neufs, qu'ils ont élu domicile. Depuis cinq ou six jours, ce ne sont, lorsqu'arrive la nuit surtout, que portes qui se ferment brusquement et avec fracas, que chaises qui tombent et se relèvent, que pendules sonnantes à contre-temps, tout ce qu'il faut enfin pour mettre à l'envers la cervelle d'un horloger et le pousser à bout. Les commères du quartier, comme bien vous pensez, s'en donnent à langue que veux-tu.

Hier soir un rassemblement considérable s'était formé à la porte du logis hanté. La police, jalouse de savoir à quoi s'en tenir, s'y est rendue vers 9 heures du soir. Mais chose étrange, ici comme à Paris les esprits frappeurs ont été frappés de paralysie à la vue des képis brodés.

Un de nos amis s'est livré à un travail fort curieux.

Il a recherché tous les volumes de vers qui se sont publiés depuis 1852. Savez-vous quel est le total qu'il a trouvé ? *Sept mille quatre cent soixante-sept !!!* Soit un peu plus de un volume par jour.

Parmi les auteurs de ces poèmes où l'on entend « gazouiller les oiseaux » et murmurer « les ruisseaux sur les cailloux dorés, » notre ami a calculé qu'il y avait quatre cents notaires, cent cinquante médecins, six cents avocats, cinquante journalistes (parmi lesquels plusieurs sont devenus célèbres), cinq cents hommes d'affaires, dix-sept huissiers, quarante vétérinaires, sept cent vingt-cinq employés de bureaux, etc., etc., etc. Ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'il y a un certain nombre de récidivistes.

Et dire que ces sept mille quatre cent soixante-sept victimes ont toutes reçu une lettre de Victor Hugo, laquelle commençait par ces mots :

— Jeune homme, vous êtes le soleil levant.

Triste !!!

DECLARATIONS D'ABSENCE.

Dugast (Pierre-Victor), soldat au 56^e de ligne. Blessé à la tête, le 6 août 1870, à la bataille de Frœschvillers, et disparu depuis ce moment. — Tribunal de Nantes (Loire-Inférieure).

Le Gal (Jacques-Marie), caporal au 27^e de ligne. Blessé, 2 décembre 1870, à Poupry, près Artenay, et tombé au pouvoir de l'ennemi. — Tribunal de Nantes (Loire-Inférieure).

Barreteau (Emmanuel-Louis-Pierre), volontaire à la légion des volontaires de l'Ouest, 1^{er} bataillon, 2^e compagnie. Disparu dans le combat de la forêt d'Orléans, en octobre 1870. — Tribunal de Nantes (Loire-Inférieure).

Marchand (Armand-Charles), trompette au 1^{er} régiment de hussards, 5^e escadron, 4^{er} peloton. Présumé tué à Sedan le 4^{er} sep-

tembre 1870. — Tribunal de Saumur (Maine-et-Loire).

Forestier (Pierre-Pascal), incorporé au 4^e de ligne. Disparu le 1^{er} septembre 1870 à la bataille de Sedan. — Tribunal de Niort (Deux-Sèvres).

THEATRE DE SAUMUR.

La représentation de M^{lle} Duverger et autres artistes de Paris n'avait pas attiré autant de monde qu'on eût pu l'espérer. Néanmoins, la *Dame aux camélias* (ou *aux diamants*, si l'on veut) a été jouée d'une façon très-remarquable.

M^{lle} Duverger, dont le talent égale la réputation, est une excellente Marguerite Gautier ; quoique extrêmement fatiguée, elle a fort bien exprimé les joies folles de l'amour, les emportements d'une vie de plaisirs faciles, le désespoir, les horreurs de la maladie et de la mort.

A cette occasion, nous rappellerons que ce rôle avait déjà été rempli, à Saumur, par deux autres célébrités : M^{me} Doche et M^{me} Judith. M^{lle} Duverger n'a pas fait moins de plaisir que ses devancières, mais elle a montré, de plus, ce magnifique collier que les Parisiens ont pu lui voir, non-seulement dans l'œuvre originale de Dumas fils, mais aussi dans *Perrinet Leclerc*, *Phèdre*, *Antony*, etc. C'est le collier de la reine. Heureux qui, comme le loup de la fable, n'a point de collier !

Les autres acteurs ont partagé le succès de la brillante comédienne, notamment M. Delacour, de l'Odéon, chargé du rôle d'Armand Duval, et M^{me} Berton, du Vaudeville, qui jouait celui de Prudence. M. Delacour ne nous était pas inconnu : en 1866, faisant partie de cette compagnie artistique qui comprenait MM. Charly, Coquelin jeune, M^{les} Fayolle, Dambricourt, etc., il parut plusieurs fois sur notre scène à côté du célèbre M. Samson.

Demain jeudi, jour de l'Ascension, M. Chantilly nous offrira un spectacle fort attrayant, composé de trois pièces, dont l'une en trois actes, en même temps qu'auront lieu les débuts de deux nouveaux artistes, M^{me} Scarlat, chanteuse d'opérette, et M. Scarlat, jeune premier rôle.

Voici le programme de la représentation :

Cadet-Roussel, Dumollet, Gri-bouille et C^{ie}, bouffonnerie musicale en 3 actes, de MM. Clairville et Jules Cordier.

Les Pantins de Violette, opérette bouffe en 1 acte, paroles de Léon Battu, musique d'Adam, avec M^{me} SCARLAT dans le rôle de Violette.

Intermède : Air de *Mignon* (de l'Opéra-Comique), chanté par M^{me} SCARLAT.

Pas de fumée sans feu, comédie-proverbe en 1 acte, de M. Bayard.

ORDRE : 1. Pas de fumée ; 2. Les Pantins ; 3. Intermède ; 4. Cadet-Roussel, à 9 h. 1/4.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Jeudi 22 mai 1873,

DE 6^h 3/4 A 7^h 3/4, SQUARE DU THEATRE.

Programme.

1. Polka des Pèlerins F. SAUVAN.
2. La Reine Berthe, ouverture... TILLIARD.
3. El Danzador, boléro..... TILLIARD.
4. Rêves d'amour, valse..... BAUCOURT.
5. Mignonnet, quadrille..... COUTURIER.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin pour délibérer sur la demande d'interpellation déposée la veille à l'Assemblée. On croit qu'il acceptera la discussion pour vendredi.

Les bureaux ont procédé avant l'ouverture de la séance à la nomination de leurs présidents et de leurs secrétaires.

1^{er} bureau : M. Corne, président ; M. Jozon, secrétaire.

2^e bureau : M. Piou, président ; M. Costa de Beauregard, secrétaire.

3^e bureau : M. de Talhouët, président ; M. de Ravinel, secrétaire.

4^e bureau : M. d'Audiffret-Pasquier, président ; M. de Bastard, secrétaire.

5^e bureau : M. de Larcy, président ; M. Acloque, secrétaire.

6^e bureau : M. Joubert, président ; M. Desjardins, secrétaire.

7^e bureau : M^{sr} Dupanloup, président ; M. de Chamillard, secrétaire.

8^e bureau : M. Gaultier de Rumilly, président ; M. Hèvre, secrétaire.

9^e bureau : M. de Mortemart, président ; M. de Clercq, secrétaire.

10^e bureau : M. Robert de Macy, président ; M. Gaudy, secrétaire.

11^e bureau : M. Benoist-d'Azy, président ; M. L'Elbraly, secrétaire.

12^e bureau : M. le général Frébault, président ; M. de Ségur, secrétaire.

13^e bureau : M. Kolb-Bernard, président ; M. de Chabaud-Latour, secrétaire.

14^e bureau : M. Raudot, président ; M. de Lur-Saluces, secrétaire.

15^e bureau : M. de Goulard, président ; M. Voisin, secrétaire.

On a distribué hier :

1^o Le projet d'organisation des pouvoirs déposé avant-hier à l'Assemblée par M. Dufaure ;

2^o La proposition de M. Peyrat, qui porte 53 signatures ;

3^o Un rapport de M. Delsol, au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, et principalement sur les faits qui se rattachent à la *ligue du Sud-Ouest* ;

4^o Un amendement de M. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône, proposant d'abolir la surtaxe de pavillon établie par la loi du 30 janvier 1872.

On dit M. Thiers très-impressionné du vote d'avant-hier.

La majorité de l'Assemblée, en refusant d'entendre la lecture des projets constitutionnels, lui a infligé un échec personnel.

Il ne serait pas étonnant que le Président assistât à la séance d'aujourd'hui, et qu'il se décidât à poser immédiatement la question de confiance.

Malgré les précédents parlementaires, M. Buffet a tenu à voir confirmer ses pouvoirs par l'Assemblée.

Nous ne saurions trop féliciter M. Buffet de sa détermination ; par le temps d'équivoque dans lequel nous vivons, il est bon de voir l'exemple partir de haut et le président de l'Assemblée courir les chances du scrutin quand réglementairement il pourrait se considérer comme élu pour trois mois.

M. Buffet a été renommé à une forte majorité.

M. Casimir Périer aurait, dit-on, engagé ses amis à voter pour lui.

En même temps que l'exposé des motifs, dont la Chambre a refusé la lecture, le *Journal officiel* publie le texte du projet de loi constitutionnel sur l'organisation et les attributions des pouvoirs publics.

Il est aisé d'en exposer brièvement l'économie. Tout se résume à élire un Sénat de 265 membres, chaque département devant en nommer trois ; une Chambre des représentants d'environ 550 membres, nommés chacun par arrondissement ; enfin un Président de la République, qui serait à la nomination d'un congrès où figureraient les sénateurs, les députés et trois membres des conseils généraux pour chaque département.

Le Président serait élu pour cinq ans et rééligible ; la Chambre des représentants élue aussi pour cinq ans et le Sénat élu pour dix ans, sous la clause de se renouveler par cinquième tous les deux ans.

Qu'on ajoute à tout cela quelques conditions spéciales d'éligibilité, et l'on aura l'idée du nouveau projet.

Dès l'abord, il ne semble pas merveilleux, et l'exposé des motifs qui le précède n'est pas fait pour diminuer cette impression. Ce long morceau veut être étudié à loisir. Il suffira de remarquer pour aujourd'hui qu'il proclame la République « gouvernement naturel et nécessaire de la France. »

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

On se préoccupe de l'éventualité de la retraite de M. Thiers. La candidature du duc d'Aumale fait de grands progrès, à la suite des démarches faites auprès de lui pour le décider à accepter le pouvoir sur le terrain conservateur et des pourparlers qui ont lieu entre les bureaux des diverses réunions conservatrices.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Cage d'or, nouvelle par M. G. de Cherville. — Nos gravures. — Revue littéraire : *Sainte Beuve et Les Lettres à la princesse*, par M. Jules Claretie. — Le monde des affaires (V), comment finissent les fausses spéculations, par M. Léon Creil. — Promenade au Salon de 1873, par Bertall. — Bigarrures anecdotiques, littéraires et fantaisistes, par M. Jules Rohaut. — Visite de M. Thiers au laboratoire de l'École normale, par M. W. de Fonvielle.

Gravures : L'amiral Rigault de Genouilly. — Le télégraphe atmosphérique : la salle de réception et d'expédition des dépêches à l'Administration centrale des lignes télégraphiques; — La télégraphie atmosphérique : l'appareil récepteur et expéditeur; — Carte du réseau parisien indiquant le parcours des lignes desservies au moyen du nouveau système. — L'Exposition universelle de Vienne : vue générale du palais de l'Exposition et de ses annexes; — La

cérémonie d'inauguration dans la grande rotonde. — Promenade au salon de 1773, par Bertall (11 sujets). — Visite du Président de la République à l'École normale: expérience faite en présence de M. Thiers dans le laboratoire de chimie de M. Clément. — Echecs. — Rébus.

AVIS MÉDICAL.

M. MARIE jeune, de la maison Marie frères, rue de l'Arbre-Sec, 44, à Paris, médecins inventeurs du bandage électro-médical pour la guérison radicale des hernies et descentes et la contention des plus difficiles et volumineuses, a l'honneur de prévenir les personnes atteintes de ces maladies qu'il fera lui-même l'application de ces appareils à Saumur, les dimanche 25 et lundi 26 mai, de 10 heures à 5 heures, à l'hôtel Budan.

Il recevra, à Angers, du mardi 27 au samedi 31. (Il se rend à domicile sur demande.)

Les personnes qui l'honoreront de leur confiance peuvent compter sur un prompt

succès et un soulagement immédiat. Ces bandages sont les seuls dont les nombreuses expériences faites par des médecins de la Faculté aient constaté les succès. Leur action électro-médicale contracte les nerfs, resserre les parties formant hernie, et, sans danger ni douleur, assure la guérison radicale en peu de temps.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, fièvre, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 10 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MAI 1873.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.					
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	54	70	»	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	293	50	»					
4 1/2 % jouiss. mars.	77	25	»	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	640	»	»	5	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	467	50	»					
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	»	»	Crédit Mobilier	407	50	»	3	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	440	»	»					
5 % Emprunt 1871	87	»	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	960	»	»	5	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»					
Emprunt 1872	86	20	»	»	10	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	»	10	»	OBLIGATIONS.								
— libéré	86	20	»	»	»	Est, jouissance nov.	485	»	»	7	Orléans	274	75	»					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	207	»	»	»	73	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	820	»	»	2	Paris-Lyon-Méditerranée.	272	»	»					
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	382	50	»	»	»	Midi, jouissance juillet.	586	25	3	75	Est	276	»	»					
— 1865, 4 %	433	50	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	988	75	»	6	Nord	281	75	»					
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	»	»	»	Orléans, jouissance octobre.	785	»	»	5	Ouest	270	»	»					
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	»	1	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	502	50	2	50	Midi	272	»	»					
Banque de France, j. juillet.	4120	»	»	»	30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	965	»	»	»	Deux-Charentes.	250	»	»					
Comptoir d'escompte, j. août.	330	»	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	667	50	»	2	Vendée	230	»	»					
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470	»	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	18	»	»	»									
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	8	75	»														

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	9 — 02 — — omnibus.	1 — 33 — — soir, —	4 — 13 — — express.	7 — 27 — — omnibus.
----------------------------------------------	---------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8 — 20 — — omnibus.	9 — 50 — — express.	12 — 38 — — soir, omnibus.	4 — 44 — — —	10 — 30 — — express-poste.
----------------------------------------------	---------------------	---------------------	----------------------------	--------------	----------------------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Etudes de M^{rs} CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE
PAR ADJUDICATION,
Aux enchères publiques,
Et par licitation,
DE
BIENS IMMEUBLES
Situés commune de Louerre et commune de Gennes,
Dépendant de la succession de Vincent Bodineau.

L'adjudication aura lieu le dimanche huit juin mil huit cent soixante-treize, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, en date du cinq avril mil huit cent soixante-treize, enregistré;
A la requête de : 1^{er} Vincent Bodineau, gérant, demeurant à Saumur; 2^e et du sieur Michel Guillemet, cultivateur, demeurant à Milly, commune de Gennes, poursuivants, ayant constitué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur,
Contre : 1^{er} le sieur Pierre Guillemet, cultivateur, demeurant en la commune d'Ambillon, agissant comme tuteur ad hoc d'Engène-Michel Guillemet, mineur; 2^e le sieur Clément Bodineau, cultivateur, demeurant à Milly, commune de Gennes, subrogé-tuteur ad hoc dudit mineur, tous deux co-licitants, ayant constitué M^r Albert, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} Une cave à cheminée, une grange, cave au-dessous, cour commune dans laquelle existe un puits commun, et un petit jardin; le tout se tenant et formant un ensemble, situé au canton de la Chesnaie, commune de Louerre, joignant d'un côté un chemin, d'autre côté et d'un bout Huet.
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. 250 fr.
2^e Cinq ares cinquante centiares de terre, situés à la Haie-Proust, commune de Gennes, joignant d'un côté Baudin, d'un bout Huet, d'autre bout un sentier.
Mise à prix, deux cent cinquante francs, ci. 250 fr.

A reporter. . . 250 fr.

Report. . . 250 fr.

Mise à prix, cent francs, ci. 100 »

3^e Six ares soixante centiares de vigne, situés à la Butte-Gaillard, même commune, joignant d'un côté Déroutineau, d'autre côté veuve Besnard, d'un bout Maurice Cordier, d'autre bout Métivier.
Mise à prix, cinquante francs, ci. 50 »

4^e Seize ares cinquante centiares de terre, situés à l'Ardrillon, commune de Louerre, joignant d'un côté Huet, d'autre côté Genet, d'un bout Royer et d'autre bout Vinsonneau.
Mise à prix, cent cinquante francs, ci. 150 »

5^e Six ares soixante centiares de bois, à la montée du Marchais-Plat, même commune, joignant d'un côté François Vinsonneau, d'autre côté Sigogne, d'un bout M. Dupuis, d'autre bout veuve Latouche.
Mise à prix, vingt francs, ci. 20 »

6^e Deux ares quarante-sept centiares de terre, situés à la Planche-Lucas, commune de Gennes, joignant d'un côté Huet, d'un bout un cours d'eau, d'autre bout Huet.
Mise à prix, quatre-vingts francs, ci. 80 »

Total des mises à prix: six cent cinquante francs, ci. 650 »

S'adresser, pour prendre des renseignements et prendre communication du cahier des charges, à M^r BOURDAIS, notaire à Gennes.
Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le dix-sept mai mil huit cent soixante-treize
Signé: CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le vingt-deux mai mil huit cent soixante-treize, folio . . . case . . . Reçu un franc quatre-vingts centimes.
(223) Signé: ROBERT.

A VENDRE
OU A LOUER
PETITE MAISON ET JARDIN
Agréablement situés,
Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.
S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^r LORIOU DE BARNY, notaire à Angers,
Et de M^r TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE LA TERRE DE PARCEILLAIS

Située commune de Lasse, canton de Noyant, arrondissement de Baugé, et par extension, sur les communes de Genneteil et de Pontigné,

D'une contenance totale de 439 hectares 93 ares 54 centiares, composée comme suit :

- 1^{er} Maison de maître, servitudes, jardins, prairies et terres labourables, composant la réserve, d'une contenance de. 29 h. a. c.
 - 2^e La métairie de la Rousselière, contenant 122 » »
 - 3^e La métairie de la Patrizière, contenant. 52 25 50
 - 4^e La métairie de Parcé, contenant. 67 87 14
 - 5^e La métairie de Poisieux, contenant. 90 03 80
 - 6^e Et la métairie de Varennes, contenant. 78 77 10
- Ensemble. 439 93 54

Cette propriété, d'un seul tenant, est située dans un excellent pays de chasse, traversée par plusieurs routes en très bon état et se trouve à quinze kilomètres des villes de Baugé et de La Flèche et à proximité du Lude et de Noyant.

S'adresser, pour visiter les lieux, au garde de la propriété, et, pour les renseignements et traiter, auxdits notaires. (211)

Etude de M^r DUPUY, notaire à Montsoreau.

A VENDRE UNE MAISON DE CAMPAGNE

Confortable.
Sur les bords de la Loire et à l'abri des inondations, à 12 kilomètres de Saumur, dans une situation délicieuse.
On y joindrait terres et vignes à proximité.
S'adresser à M^r DUPUY, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire). (195)

ON DEMANDE UN EXPÉDITIONNAIRE pour le greffe du tribunal civil. (210)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Le lundi 26 mai 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Girard-Guérin, maison de feu M^{me} veuve Tassinary, rue de la Monnaie et place Saint-Nicolas, à la vente publique aux enchères d'une très-grande quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Canapés, fauteuils, causeuses, consoles, guéridons, glaces, pendules, lampes, objets d'étagères, quantité de tableaux à l'huile et gravures, candélabres, flambeaux, tables de salle à manger avec rallonges, buffets, plusieurs commodes et secrétaires, lits en noyer, acajou et frêne, consettes, matelas, rideaux, tables de jeu, bureaux, paravents, réchauds de tables, porcelaine, cristaux, bouteilles et dames-jeanne vides, belle batterie de cuisine en cuivre et quantité d'autres objets; une très belle calèche presque neuve, etc.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands dimensions, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

MAISON DE COMMERCE

DE
Rouennerie, Draperie, Toiles et Bonneterie,
Située dans le meilleur quartier de la ville.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN CHIEN EPAGNEUL

Agé de 14 mois.
S'adresser à Louis BLAIN, au Coudray-Macouard. (217)

A VENDRE UN JOLI COUPLE DE FURETS

Bien apprivoisés.
S'adresser rue Saint Nicolas, n° 74, à Saumur.

M^r BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.
50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIER-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

200,000 CURES authentiques

Les prescriptions des plus hautes sommités médicales prouvent que les gastrites, dysenteries, constipations chroniques, opiniâtres, hémorrhoides, la goutte, les rhumatismes, l'asthme, les catarrhes, glaires, pâles couleurs, les maux provoqués par les retours d'âge, les éruptions, dartres, enfin toutes les maladies de l'estomac, du foie, des intestins, de la peau et du sang sont guéries radicalement par la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr et moins dispendieux; ses merveilleuses vertus médicales attestent pleinement la popularité de cet incomparable médicament.
DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris. — Dépôt chez: MICAULT, épiciers, rue Saint-Jean, à Saumur. — Chez MENARD, épiciers, place du Pilory; BREHERET, épiciers, place du Pilory, à Angers. — Chez BOUSSARD, épiciers à Baugé. — Chez VINCENT et RETAILLEAU, épiciers à Cholet. (100)

Saumur, imprimerie de P. GODET.